

DÉPARTEMENT DES  
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE  
TREBEURDEN

POLICE GÉNÉRALE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
EN RAISON DE TRAVAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 à L 2213 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie,  
Signalisation temporaire,

CONSIDÉRANT que des travaux de branchement au réseau eau potable doivent être réalisés 4 venelle de Crech'h Hery par les services de Lannion Trégor Communauté ;

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toute mesure pour assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

- A R R E T E -  
\* \* \*

ARTICLE 1 : Du lundi 24 octobre 2022 au jeudi 10 novembre 2022, la circulation des véhicules, sera interdite rue des Bruyères sur décision du gestionnaire de la voirie.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par les rues de Molène et des Genêts.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par les services de Lannion Trégor Communauté pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 : Les infractions à ces dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

TREBEURDEN, le 18 octobre 2022

Pour Le Maire empêché,  
L'Adjoint en charge de l'espace urbain,  
du patrimoine communal et de la voirie  
Yannick HALNA

